SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Agréée par l'Education Nationale, labélisée par la Fédération Française de Football

Classes à horaires aménagés collège

COLLÈGE FRÉDÉRIC MISTRAL
GALLIA CLUB LUNEL

NOM: **Prénom:**

Date de naissance:

École ou collège d'origine :

Classe à la rentrée 2022 :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Respect – Discipline – Investissement – Engagement

Dossier à retourner au secrétariat du collège pour le

9 MAI 2022

Présentation de la section sportive :

Depuis la rentrée scolaire 1992, un partenariat entre le collège Frédéric Mistral et le Gallia Club Lunel a permis la création d'une section sportive football, agréée par le rectorat depuis 1997 ainsi que par les instances du football : label de la FFF, de la ligue du Languedoc-Roussillon et du district de l'Hérault.
Elle offre aux élèves la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique et permet de concilier études et activité sportive renforcée.
L'admission en section sportive s'effectue sur des critères scolaires et sportifs. L'élève doit être en mesure de concilier une pratique sportive intensive et une scolarité sans problème.
Les élèves s'engagent à respecter les règles de fonctionnement de la section. Ils doivent montrer leur envie de progresser sans négliger les études. Le comportement doit être exemplaire. L'engagement vaut jusqu'à la 3ème.
La section sportive est sous la responsabilité d'un professeur d'éducation physique et sportive du collège **:**
Rémi SEGURA
Deux après-midi par semaine sont libérés pour les entraînements : lundi et jeudi. Une classe par niveau accueille les élèves de la section. D'autres élèves complètent la classe.

Langues vivantes obligatoires : anglais – espagnol. Pas d'option possible.
Inscription à l'association sportive du collège et participation aux compétitions de l'UNSS obligatoires.

Le suivi scolaire des élèves est strict. Un bilan sur les résultats scolaires, le comportement au collège et à l'entraînement, est effectué à la fin de chaque semestre par le professeur responsable de la section, la direction du collège et l'entraîneur. Une suspension des entraînements peut être prononcée (de une à plusieurs semaines). L'élève est alors maintenu en étude au collège sur les horaires de la section.
L'exclusion définitive de la section peut également être prononcée.

Les élèves de la section bénéficient des mêmes dispositifs d'aide scolaire que leurs camarades.

L'entraînement :

L'entraînement est assuré par un éducateur diplômé D.E.F. Les élèves bénéficient d'un emploi du temps aménagé qui leur permet de s'entraîner deux après-midi par semaine tout en suivant l'intégralité du volume horaire réglementaire de leur classe. L'accent est mis sur le perfectionnement technique et l'amélioration des principes de jeu. L'année sportive est planifiée en cycles de 4 semaines et 2 évaluations sont effectuées sous forme de tests. Les élèves sont appelés à participer à des journées UNSS le mercredi (compétitions).

Les entraînements ont lieu au stade Fernand Brunel sur le terrain synthétique à proximité du collège Frédéric Mistral. Un éducateur vient chercher les élèves devant le collège avant chaque séance. L'appel est effectué et transmis à la Vie Scolaire qui informe les familles d'une absence éventuelle de l'élève. En aucun cas les élèves ne sont autorisés à se rendre seuls aux entraînements.

Toutes les absences devront être justifiées.

Les élèves sont tenus d'avoir un équipement adapté au terrain et aux conditions météo.
Un cycle de renforcement musculaire est prévu en salle.

Une semaine type :

Lundi

Entraînement section sportive

Mercredi :

Entraînement club

Jeudi :

Entraînement section sportive

Vendredi :

Entraînement club

Samedi ou dimanche :

Match en club

CONDITIONS D'ADMISSION

CONDITIONS SCOLAIRES :

Une commission composée du professeur responsable de la section et de l'équipe de direction, examine les résultats scolaires des années antérieures. Le comportement est également pris en compte.
L'admission ou le refus sont signifiés aux parents par courrier.
Si le dossier scolaire est retenu, l'élève est convoqué aux épreuves sportives organisées par le Gallia. L'élève sera donc licencié au club.

CONDITIONS SPORTIVES :

Tous les candidats retenus sur dossier doivent obligatoirement participer aux épreuves sportives qui ont lieu en règle générale au mois de mars-avril.

Ces épreuves se déroulent au stade Fernand Brunel à Lunel.

Les joueurs convoqués devront impérativement se présenter munis de leur équipement sportif et de leur dossier de candidature visé par le collège.
La liste des élèves retenus est transmise au collège. Les parents sont invités à confirmer leur inscription au secrétariat.

Les stagiaires attentifs aux éducateurs

Constitution du dossier :

- ✓ Remplir la « fiche d'inscription Candidat » jointe au dossier.
- ✓ Remplir la « fiche joueur » jointe au dossier.
- ✓ Remplir la « fiche autorisation parentale » jointe au dossier.
- ✓ Copie de la licence F.F.F. club.
- ✓ Copie des bulletins scolaires de l'année en cours.
- ✓ Une enveloppe timbrée à votre adresse.
- ✓ Un chèque de 20€ à l'ordre de « A.S. du collège Frédéric Mistral » (encaissé qu'en cas d'admission).
- ✓ Un chèque de 150€ pour les joueurs du Gallia Club Lunel, 180€ pour les joueurs d'un autre club, à l'ordre du « Gallia Club de Lunel » (encaissé qu'en cas d'admission).

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ

Ce dossier contient des éléments d'information relatifs à une candidature à la section sportive football du collège Frédéric Mistral pour l'année scolaire 2022/2023. Vous y trouverez une présentation du fonctionnement de la section et divers documents à remplir.

Aucun élève ne pourra être admis en section sportive football sans que son dossier scolaire ait été examiné par la commission (collège) et sans avoir participé aux tests sportifs (club). Les résultats seront communiqués au plus tard au mois de mai.

Licence au Gallia <u>obligatoire</u>

<u>Informations complémentaires</u> :

Rémi SEGURA : 06 72 77 04 56
Geoffrey DEBETTE, responsable pour le Gallia, au 04 67 71 25 25 (uniquement pendant les heures de bureau)
Collège Frédéric MISTRAL : 04 67 83 49 30